



Hôtel de ville
BP 28
13758 Les Pennes-Mirabeau Cedex
Tel : 09 69 36 24 12
Fax : 04 91 671 691

RAPPORT PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Table des matières

<u>Table des matières.....</u>	<u>1</u>
<u>I. Le contexte économique et les perspectives pour 2020.....</u>	<u>3</u>
<u>A. La croissance mondiale.....</u>	<u>3</u>
<u>B. La croissance dans la zone EURO.....</u>	<u>3</u>
<u>II. LES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES 2020.....</u>	<u>5</u>
<u>A. Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022.....</u>	<u>5</u>
<u>B. Loi de Finances pour 2020.....</u>	<u>5</u>
<u>III. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE.....</u>	<u>7</u>
<u>A. Les soldes intermédiaires de gestion.....</u>	<u>7</u>
<u>B. Les grandes tendances du compte administratif 2019.....</u>	<u>7</u>
<u>C. Bilan du transfert des compétences auprès de la Métropole.....</u>	<u>11</u>
<u>IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020.....</u>	<u>13</u>
<u>A. Les recettes.....</u>	<u>13</u>
<u>B. Les dépenses de fonctionnement.....</u>	<u>13</u>
<u>C. Les projets d'investissement 2020.....</u>	<u>16</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>20</u>

INTRODUCTION

La loi du 6 Février 1992 « administration territoriale de la République » dispose que les collectivités locales doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires et les priorités à afficher dans le budget primitif en donnant une information sur la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport doit en outre préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le contenu du ROB, ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n°2016-841 du 24/06/2016.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Ce débat constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'environnement économique (contexte externe) et sur la situation financière de la collectivité (contexte interne)
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées au Budget

Il permet d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution de la situation financière de la collectivité en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Sur la base de ce rapport je vous propose de débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2020.

I. Le contexte économique et les perspectives pour 2020

A. La croissance mondiale

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoyait en mai 2019 une croissance mondiale pour 2019 plus dynamique qu'en 2018 à près de 4% du PIB ; celle-ci a été révisée à 2.9%. Cette croissance ralentie est portée par les tensions commerciales et politiques qui alimentent le risque de croissance faible prolongée. Les économies avancées et les économies émergentes du G20 devraient voir leur économie dégradée. La croissance des investissements et la production industrielle mondiales montrent un net ralentissement depuis le dernier semestre 2017.

L'éventualité d'un Brexit sans accord, l'augmentation par les Etats Unis des droits de douanes sur 500Md\$ d'importation en provenance de Chine et la guerre monétaire qui en découle fragilisent l'économie mondiale et notamment celle de l'Union Européenne.

L'OCDE prévoyait une croissance 2020 au même niveau qu'en 2019, cependant celle-ci devrait se dégrader suite à l'épidémie de Coronavirus. Les restrictions à la circulation des personnes, des biens et des services, et les mesures d'endiguement de l'épidémie telles que les fermetures d'usines ont réduit sensiblement l'activité manufacturière et la demande intérieure en Chine. Les répercussions sur le reste du monde s'accroissent, qu'elles soient liées aux voyages d'affaires et de tourisme, aux chaînes d'approvisionnement, aux produits de base ou au recul de la confiance.

B. La croissance dans la zone EURO

Zone euro en 2018 : la dynamique ralentit

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance à 2.5 %, la croissance de la zone euro s'était considérablement affaiblie en 2018 pour atteindre 1.9%. Même si l'économie européenne devrait connaître sa 7^{ème} année de croissance consécutive pour tous les Etats membres, toutefois les prévisions de croissance pour l'année 2019 sont plus pessimistes et elles ne devraient pas dépasser 1.2% du PIB, malgré une politique monétaire de soutien de la banque centrale Européenne avec des taux maintenus en territoire négatif. La croissance 2020 devrait, selon les premières analyses de la commission européenne, atteindre 1.2%. Cependant, les mesures prises pour l'endiguement du Covid-19 devraient fortement dégrader la croissance européenne sur le premier semestre 2020.

Parmi les quatre grands pays de la zone euro, selon les prévisions de l'OCDE, pour 2019, l'Espagne demeure en tête avec un taux de croissance de 2.1%. En revanche, la croissance a calé en Italie (0.1%) tandis qu'elle a vraisemblablement connu un nouveau ralentissement en Allemagne et en France (0.5%). Toutes les économies de la zone euro devraient voir leur croissance se dégrader sauf la Grèce dont la croissance est faiblement relancée.

France : la croissance continue de faiblir

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017 à 2.4%, la croissance française a fortement ralenti en 2018, atteignant tout juste 1.7%. Pour 2019, la Commission Européenne et l'INSEE annoncent un nouveau ralentissement de la croissance de 0.5points. La croissance 2019 atteint donc 1.2% du PIB et se maintient au niveau que la croissance de la zone Euro, grâce aux mesures de soutien fiscales et budgétaires du gouvernement et malgré les difficultés internationales.

Le ralentissement s'explique principalement par le contexte commercial international tendu avec notamment la reprise des mesures protectionnistes du gouvernement Trump ; en effet, la progression des exportations françaises devrait se tasser et la contribution des échanges extérieurs à la croissance devrait passer de +0.7 point à -0.1 point.

La croissance des ménages devrait progresser passant de 0.9% en 2018 à 1.3% en 2019, les prévisions du chômage sont à la baisse avec 241 000 créations d'emplois prévues et de ce fait, le pouvoir d'achat devrait lui aussi progresser. Quant à l'inflation, elle se stabiliserait entre 1% et 1.5%, après 1.8% en moyenne en 2018.

Les prévisions de croissance 2020, dans le contexte épidémique, sont relativement pessimistes. Selon le projet de loi rectificative n°2 votée le 23 avril, la croissance sera de -8 %.

II. LES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES 2020

A. Loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022

La loi de programmation de finances publiques pour 2018-2020 fixe un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de toutes les collectivités territoriales, correspondant à un taux de croissance annuel de 1.2% de 2018 à 2020, appliqué à une base des dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et en périmètre constant.

Les économies réalisées devraient entraîner la réduction du besoin annuel de financement des collectivités, réduisant le recours à l'emprunt et, de ce fait, l'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités.

B. Loi de Finances pour 2020

La loi de finances pour 2020, publiée au journal officiel le 29 décembre 2019, prévoit un déficit public en baisse de 20.4Md€ en 2020 équivalent à 2,2 % du PIB, il atteindrait son niveau le plus faible depuis 2001.

Le Gouvernement, à travers cette loi de finances, entend poursuivre trois priorités :

- Accompagner les transformations territoriales à travers des programmes d'appui aux territoires,
- Mobiliser pleinement l'Agence nationale de cohésion des territoires qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2020 qui apportera un appui en ingénierie aux projets des territoires,
- Inscrire le partenariat Etat-Collectivités dans la durée (contrats Etat-Région, Contrat de ruralité, Pacte territoriaux ...)

Le budget 2020 présente trois axes majeurs : la suppression de la taxe d'habitation, les modalités de révisions des valeurs locatives et l'augmentation des concours financiers aux collectivités.

Réforme de la taxe d'habitation :

Le gouvernement confirme dans les textes que 80% des foyers fiscaux ne paieront plus la TH en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La perte de TH pour les collectivités devrait être compensée à l'euro près par « une ressource dynamique, pérenne et juste » selon le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics et dont les collectivités disposeront d'un pouvoir de taux.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont les communes maîtriseront le taux d'imposition, sera intégralement transférée aux communes et les pertes pour les départements et les intercommunalités seront compensées par une fraction de TVA, comme cela existe déjà pour les régions. Aussi, afin de prévenir les inégalités, un coefficient correcteur devrait être mis en place pour répondre à la promesse de compensation à l'euro près, en réduisant les écarts entre les communes lésées et gagnantes.

Réforme des valeurs locatives :

Actuellement les valeurs locatives, appelés également « bases cadastrales » utilisées pour le calcul des impôts locaux, sont calculées sur la base des conditions locatives du 1^{er} janvier 1970. Ces valeurs sont devenues obsolètes car certaines zones d'habitat se sont considérablement améliorées alors que d'autres ont peu évoluées. La LF annonce la volonté de l'exécutif de réformer ces valeurs mais ne souhaite pas engager toutes les réformes en même temps ; elles débuteraient en 2023, à l'issue de la réforme sur la taxe d'habitation.

Concours aux collectivités :

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en hausse de 600M€ sur un an, dont 351M€ relatif au FcTVA dont l'augmentation est liée au cycle électoral.

La DGF du bloc communal :

Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est pas programmé en 2020, comme en 2019, de baisse nette des dotations, après quatre années de baisse de dotations entre 2014 et 2017.

Les concours financiers de l'État au titre de la DGF 2020 du bloc communal et des départements, restent stables et s'élèvent à 27Md€. La péréquation augmente de 220M€.

Soutien à l'investissement local :

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pérennisée dans la Loi de Finance 2018 s'élève à 570Md € en 2020 comme en 2019. La Dotation Politique de la Ville (DPV) est maintenue à 150Md € en 2020.

Revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation automatique :

Les bases fiscales des locaux d'habitation, désormais adossées à l'inflation constatée suite à la loi de Finances 2018, sont mises à jour annuellement selon le dernier taux d'inflation constaté en fonction de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et N-2, soit +1,2% pour 2020. Les valeurs locatives de taxe d'habitation seront également revalorisées ; alors que le PLF ne le prévoyait pas, le gouvernement à la demande de l'association des élus locaux a réinstauré le principe de revalorisation pour la TH, celle-ci est établie à +0,9 %.

Une première loi rectificative a été votée le 23/03/2020, elle prévoit que la crise sanitaire entraînera dans l'économie une baisse de 1% du PIB en 2020 et devrait fortement creuser le déficit, à 3,9 % du PIB, contre 2,2 % prévu initialement. La consommation devrait également chuter de 2% selon les prévisions du gouvernement. L'inflation serait de +0,6% en 2020, après +1,1% en 2019 et la dette devrait dépasser les 100% du PIB. L'exécutif prévoit aussi que les recettes fiscales baisseront de 10,7 milliards d'euros (lors de la crise financière de 2008, cette chute était bien supérieure).

Le budget rectificatif prévoit l'ouverture de 6,3 milliards d'euros de crédit nouveaux et entérine deux promesses présidentielles : la garantie bancaire de 300 milliards d'euros destinés à la Bpifrance (banque publique d'investissement) qui accompagne les entreprises ainsi que le plan de soutien de 45 milliards d'euros. Dans le détail, ce plan est composé par des annulations et des reports de charges, d'un dispositif exceptionnel de 5,5 milliards d'euros de chômage partiel et la création d'un fonds de solidarité pour les artisans, commerçants et petites entreprises.

Cette LFR acte également la participation des régions à ce fond de solidarité.

Une seconde loi rectificative est publiée au journal officiel du 26 avril, l'objectif est de prévoir un plan de relance de 110 milliards d'euro pour faire face aux conséquences économiques du Coronavirus.

III. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

A. Les soldes intermédiaires de gestion

<i>Données en K€</i>	2016	2017	2018	2019
<i>Recettes de gestion</i>	29 271	28 677	28 217	27 987
<i>Dépenses de gestion</i>	25 617	26 540	24 849	24 605
<i>Epargne de gestion</i>	3 654	2 138	3 368	3 382
<i>Epargne brute</i>	3 672	4 163	9 216	3 544
<i>Epargne nette</i>	2 804	3 173	8 362	2 791

Rappel : l'Epargne brute correspond à l'épargne de gestion auquel s'ajoutent les résultats financier et exceptionnel

L'épargne disponible correspond à l'épargne brute – le remboursement du capital de la dette, il s'agit de la capacité d'autofinancement

La forte épargne nette constatée en 2018 est le résultat de la cession des logements communaux pour un montant de 6M€.

Suite aux tensions financières qui ont commencé à se matérialiser sur notre budget en 2014 avec une réduction de nos ressources de près de 4 Millions d'euros cumulés, la commune a lancé un plan d'action d'économies budgétaires et une politique de gestion patrimoniale qui ont permis d'améliorer les soldes de gestion.

Les ressources dégagées ont pour objectif de soutenir l'effort d'investissement de la commune pour les années à venir.

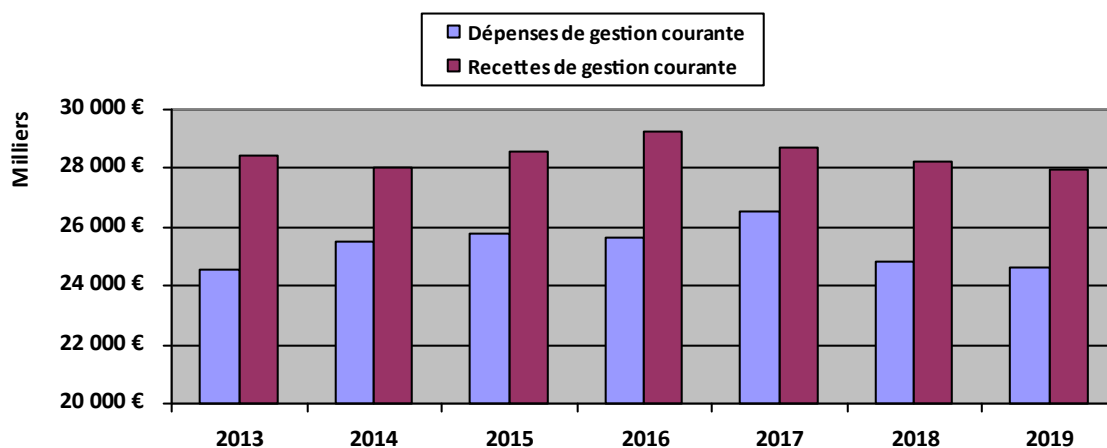
B. Les grandes tendances du compte administratif 2019

Les premières estimations des comptes 2019 seront affinées à la production du compte administratif qui donnera lieu à un rapport d'analyse détaillé.

a) La section de fonctionnement

En 2019 les charges de gestion courantes (dépenses courantes hors éléments financiers, exceptionnels et opérations d'ordre) ont diminué de près de 1% et les recettes de gestion courantes ont subi une baisse de 0,5%, ce qui a permis de dégager une épargne de gestion de près de 3.4M€ qui se maintient au même niveau qu'en 2018 avec une légère progression de 3 %.

La baisse des recettes de gestion provient essentiellement de la fin du bail emphytéotique avec la Logirem, dont la redevance 2018 était de 227k€. Par ailleurs, la Caf a suspendu le versement de l'aide relative au Contrat Enfance Jeunesse de 135k€ environ dans l'attente de la signature du nouveau contrat. Il est à noter également que la DGF 2019 a été grevée de 10%, le montant passant de 847 559€ à 770 420€.



Les charges à caractère général, qui représentent les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, après deux années de baisse importante en 2016 et 2015, ont augmentées en 2017 de +4.4% et en 2018 de 7,8% ; pour 2019, celles-ci devraient subir une contraction d'environ 7,4%.

La masse salariale est contenue et progresse de seulement +0.7% après +0.6% en 2018, +2.4% en 2017 et +1.7 % en 2016.

Les mesures prises ces dernières années pour contenir ce poste ont permis d'obtenir ces très bons résultats même si les collectivités sont soumises aux décisions nationales qui seront détaillées dans la partie relative aux ressources humaines.

Quant aux recettes de gestion, elles baisseraient pour la troisième année consécutive de 0,5% en 2019 après une diminution de 1.6% en 2018 et de 2% en 2017.

Ceci est dû principalement à une diminution de 9% des produits des services et du domaine et de 45% des autres produits de gestion courante, la redevance Logirem et les loyers des locaux de l'ancienne perception n'ayant pas été encaissés en 2019.

La dotation globale de fonctionnement a subi une contraction de 77k€, malgré l'annonce de stabilité du gouvernement.

Rappelons que ces dernières années la commune a gelé ces taux d'imposition ainsi que la plupart des tarifs des services publics, et que la réforme de la taxe d'habitation commence à peser sur la dynamique des recettes fiscales.

b) *La section d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement qui comprennent notamment les acquisitions et les travaux progressent de 32% avec près de 11.2M€ contre 8.5M€ en 2018.

Depuis 2016, la commune investit en moyenne 9.3M€, par an.

S'agissant des recettes réelles d'investissement, elles augmentent de 69% avec 10.9M€ en 2019 contre 6.5M€ en 2018. Cette augmentation de près de 4,4M€ s'explique par la souscription d'un emprunt de 2M€ et de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2018 en investissement pour 2M€ également. De plus, les remboursements de la Métropole relatifs aux conventions de TTMO (Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage) se sont accélérés et nous avons encaissé 430k€ de plus qu'en 2018.

La commune a autofinancé ses dépenses réelles d'équipement (dépenses d'investissement hors remboursement de la dette et opérations d'ordre) à hauteur de 82%.

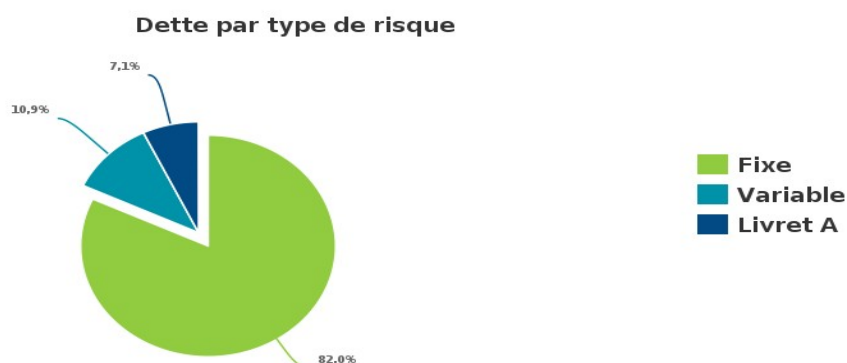
La situation financière de la collectivité demeure saine avec un endettement maîtrisé et sans risque.

c) *La Dette*

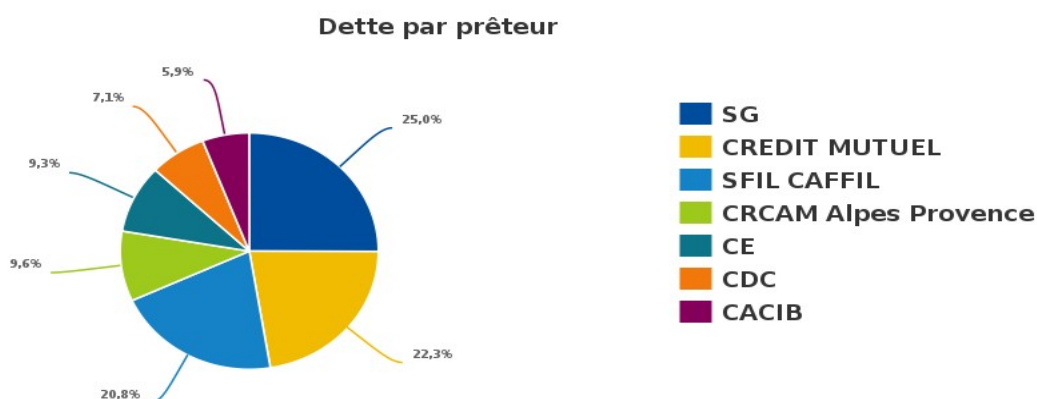
Avec un encours de dette représentant 8M€ au 01/01/2020 soit 375€/habitant, la ville demeure très peu endettée comparativement aux collectivités de même strate démographique. Selon les dernières moyennes connues (2018), ce ratio est de 1 036 €/habitant pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants.

Le taux moyen de la dette est faible 1,53% grâce à une répartition d'encours équilibrée et à la souscription d'emprunt à taux variable dans un contexte de marché favorable.

La dette de la ville est composée à 82% de taux fixe, à 7.1% de taux sur livret A et à 10.9% de taux variable. Le taux moyen de la dette à taux fixe est de 1.71% et pour la dette à taux variable 0.03%.

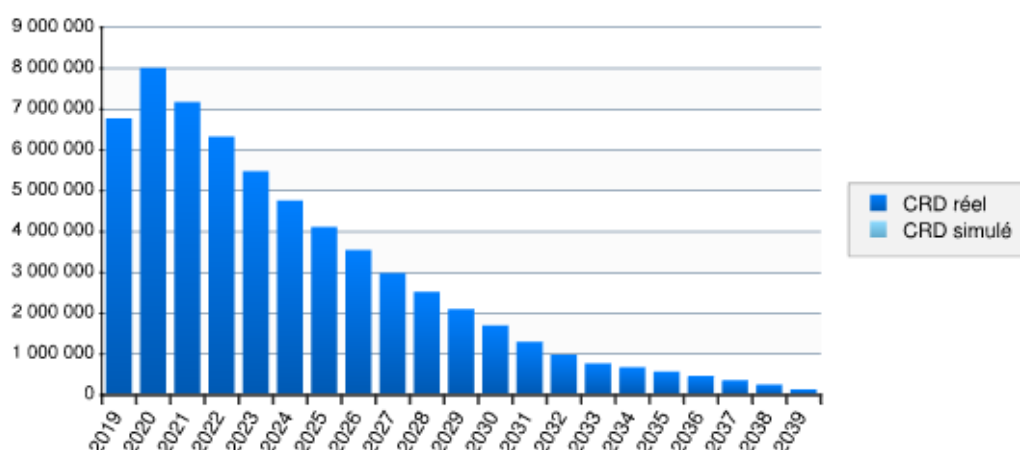


La dette de la commune compte 9 emprunts, contractés auprès de 7 organismes bancaires. La politique menée sur les emprunts a toujours favorisé la souscription de produits financiers simples et maîtrisés en recherchant la diversité des partenaires financiers.



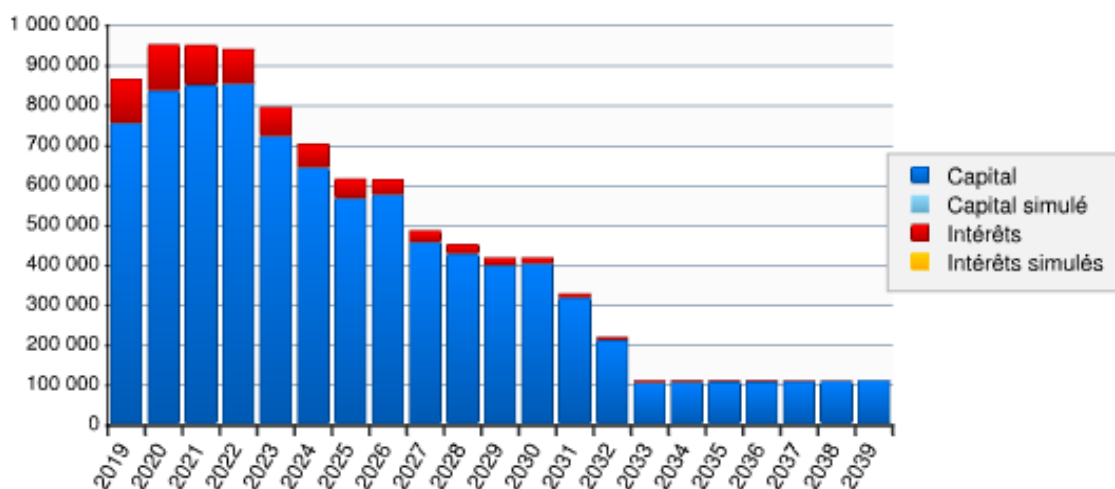
Il convient de souligner que la ville ne dispose pas de produits toxiques dans son encours de dette.

Evolution du CRD



Ce tableau permet de matérialiser l'évolution du capital restant dû (CRD) au 1^{er} janvier, en fonction des échéanciers de remboursement, hors emprunts nouveaux qui viendraient à être souscrits en fonction du besoin de financement de la commune.

Flux de remboursement



La dette de la commune représente 28.9% des recettes de fonctionnement contre 68.4% pour la moyenne de la strate démographique (données 2018).

La capacité de désendettement s'élève à 2.86 ans d'épargne nette contre 5.42 ans pour la moyenne de la strate démographique de comparaison (données 2018).

Cet indicateur de solvabilité observé de près par les banquiers est très positif et permet de conserver des marges de manœuvre pour recourir à l'emprunt avec la montée en charge des projets d'investissement.

Tous les indicateurs de la dette de la commune sont très favorablement orientés tant au niveau du taux moyen, de la structure taux fixe/taux variable et de la capacité de désendettement.

Evolution des bases d'imposition définitives:

Année	2017	Evolution	2018	Evolution	2019	Evolution
Taxe d'Habitation	26 497 684	0.49%	26 909 701	1.55%	27 883 845	3.62%
Taxe Foncier Bâti	26 505 560	1.13%	26 765 625	0.98%	27 356 313	2.21%
Taxe Foncier non Bâti	130 838	4.22%	144 189	10.20%	139 773	-3.06%

En 2019 les bases définitives de Taxe d'habitation et de Foncier bâti ont progressé respectivement de 3.62% et de 2.21%, ce qui impacte positivement la dynamique de nos recettes fiscales.

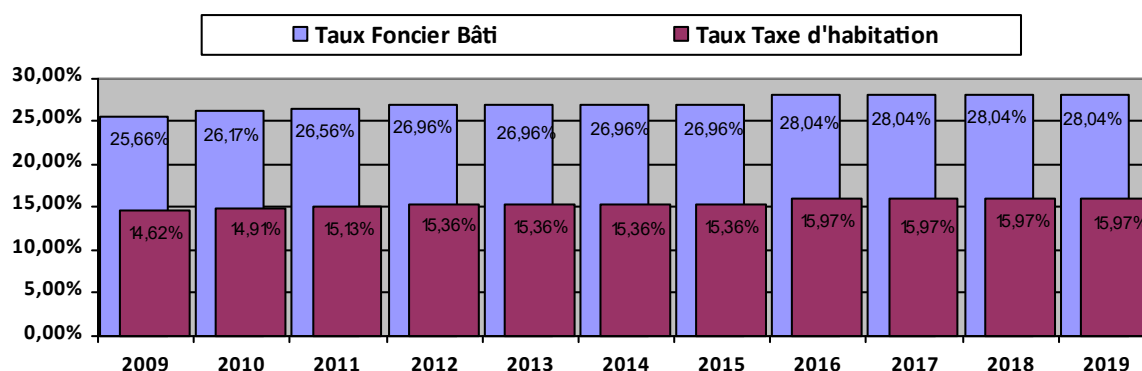
La TH pèse pour 37%, et le FB 63% dans le produit fiscal perçu.

Il faut également souligner que dans le taux d'évolution des bases est inclus le coefficient de revalorisation voté chaque année par le gouvernement, celui-ci a été de 2.2% en 2019.

Les taux d'imposition :

La ville a toujours adopté une stratégie de modération fiscale en recherchant un équilibre entre le recours au levier fiscal, le co-financement des services publics offerts par les usagers et l'emprunt.

La fiscalité directe représente 44% de nos recettes de gestion.

**C. Bilan du transfert des compétences auprès de la Métropole**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP), établissement public de coopération intercommunale (EPCI), s'est substituée de plein droit aux six anciens EPCI fusionnés. Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 1^{er} janvier 2016, en lieu et place de ses communes membres, les compétences définies par l'article L. 5217-2 I du CGCT. Toutefois, conformément au CGCT, les communes ont continué d'exercer jusqu'au 1^{er} janvier 2018 les compétences prévues qui n'avaient pas été transférées aux six anciens EPCI.

Par conséquent, à compter de cette date, la MAMP a exercé sur l'ensemble de son territoire, les compétences suivantes :

- développement et d'aménagement économique, social et culturel
- aménagement de l'espace métropolitain
- politique locale de l'habitat
- politique de la ville
- gestion des services d'intérêt collectif
- protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie

Ainsi, la compétence « Abris de voyageurs » a été reprise de droit par la MAMP sans conventionnement ; les compétences « Aires de stationnement : Parking Co-voiturage RN 113 et Parking de la Poste Gavotte », « PLU/RLP », « défense Incendie », « Eaux pluviales » et « Zones d'Activité Economique : ZAE Plan de Campagne - Agavon - La Billone - Les Joncquiers » ont donné lieu à la signature de conventions de gestion.

La convention de gestion relative au « PLU/RLP » a pris fin en juillet 2018 et les compétences pleinement exercées depuis par la MAMP.

En dehors de cette dernière la Métropole a demandé le concours des communes pour continuer à exercer les compétences pour son compte par le biais de la prolongation des conventions de gestion d'un an.

Concernant l'exercice des compétences eau, assainissement et pluvial, pour les communes en gestion de Délégation de Service Public avec contrat d'affermage, la Métropole suit le contrat de DSP et notamment l'exploitation des services délégués au fermier et gère la dette et l'actif. En matière d'investissement, afin de permettre la poursuite des opérations de travaux engagées par la commune et dans le but de satisfaire un objectif de continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement, la Métropole et la commune ont choisi d'adopter une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Conformément à l'avenant n°1 de la convention de TTMO, la commune a ainsi la qualité de maître d'ouvrage pour l'ensemble des études et travaux concernant les opérations listées ci-dessous :

- Extension du réseau d'eaux usées à Plan de Campagne
- Extension du réseau d'eaux usées chemin du Pas de la Mue
- Requalification des réseaux des Cadeneaux
- Extension du réseau Esplanade du Soleil et Impasse des Cigales

La commune assure leur financement et est remboursée par la Métropole pour toutes les dépenses relatives à la réalisation de ces opérations.

Le transfert de ces compétences a donné lieu à des évaluations de la CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées, ayant pour rôle d'assurer la neutralité budgétaire des transferts, afin de déterminer notamment les charges à transférer à la MAMP, lesquelles ont été déduites de notre attribution de compensation versée par l'EPCI, celle-ci a été réduite entre 2017 et 2018 de 2M€ soit 23% de diminution.

Les sommes engagées par la commune dans le cadre des conventions de gestion ou de TTMO donnent lieu à des remboursements de la MAMP.

En 2019, les conventions relatives aux compétences « Services extérieurs défense contre incendie », « eau pluviale », « création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielles », « aires de stationnement » et « promotion du tourisme » ont été prolongées de 12 mois, jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans le cadre des conventions de gestion, depuis 2018, 352k€ ont été remboursés par la MAMP. S'agissant des conventions TTMO, la commune a versé 488k€ et perçue 445k€, représentant une avance de trésorerie de 43k€.

Le transfert de compétences et sa gestion en 2018 et 2019 a considérablement sollicité et sollicite toujours, les services techniques et financiers de la commune et le temps de travail difficilement dégagé pèse encore sur l'organisation des services avec notamment le suivi opérationnel et financier des opérations sous conventions et la production des demandes de remboursement. Ces coûts de structures ne sont pas pris en charge par la MAMP et la commune les a absorbés à effectif constant.

IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Avant la crise sanitaire, la croissance ralentissait déjà, et désormais, les projections en France vont vers un effondrement du PIB, ce qui ne manquera pas d'avoir des effets très importants sur les finances de la Ville, qu'il est difficile de prévoir aujourd'hui.

A. Les recettes

Selon les dispositions adoptées par le gouvernement, la DGF est maintenu au même niveau qu'en 2019 et les mécanismes de péréquations augmentent de plus de 180M€. Ainsi, l'augmentation de la péréquation sur une enveloppe stable entraîne une baisse de la dotation dans plus de 14 200 communes dont celle des Pennes-Mirabeau. Depuis 2019, malgré la stabilité de l'enveloppe globale, nous avons perdu plus de 150k€.

Quant aux perspectives de croissance de nos recettes, elles demeurent limitées. Elles proviendront principalement de l'évolution prévisionnelle de nos bases d'imposition et de la politique de gestion patrimoniale avec la vente de biens ou terrains communaux.

B. Les dépenses de fonctionnement

a) *Les Charges de personnel*

La structure des effectifs :

Rappel sur la méthode de recensement : Sont recensés les agents titulaires, stagiaires et non titulaires, qui sont rémunérés **au 31 décembre 2019** et qui sont en **position d'activité**.

La structure des effectifs de la commune est répartie de la manière suivante :

Structure des effectifs au 01/01/2020
411 agents titulaires ou stagiaires
52 agents non titulaires sur emploi permanent
94 agents non titulaires sur emploi non permanent (saisonnier ou occasionnel, contrat de droit privé...)

Comparaison des effectifs :

L'effectif des agents titulaires connaît une diminution. En effet, au 01/01/2020 nous comptons 411 agents titulaires alors qu'au 01/01/2019, ils étaient 420.

Ceci en raison du départ de 5 agents en mutation, 9 à la retraite et 1 en disponibilité. Un agent titulaire est décédé en 2019.

Une partie de ces départs a été compensée par des nominations de stagiaires (4) et des recrutements par voie de mutation (3).

Afin de palier nos besoins sur ces emplois permanents nous avons recruté 5 agents non titulaires.

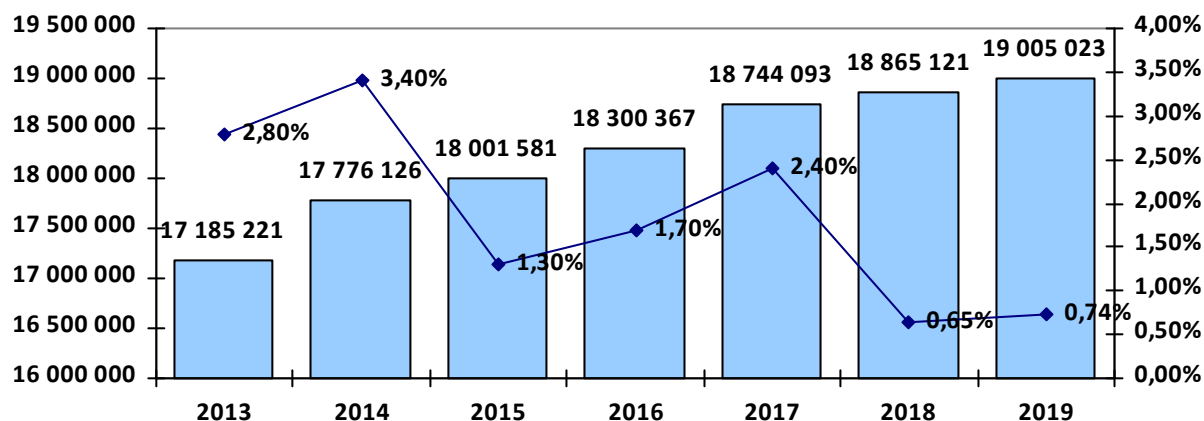
Concernant les agents non titulaires sur des emplois non permanents, l'effectif est en hausse en raison de nos besoins en matière d'accueil périscolaire et de centres aérés.

Prévision d'évolution des effectifs en 2020 :

A l'heure actuelle :

- 15 départs sont connus : 14 à la retraite et 1 en mutation,
- 9 remplacements ont déjà été actés.

La Masse salariale :



Ces deux dernières années, la masse salariale a très faiblement augmenté : +0.65 % en 2018 et +0.74% en 2019.

Les principaux évènements exogènes qui ont impacté ce chapitre concernent :

- la revalorisation du SMIC de 1,5% (+ 15 000 euros),
- la poursuite du PPCR (+60 000€),
- le reclassement des Educateurs de Jeunes Enfants en catégorie A.

De plus, il est à souligner que 197 agents ont bénéficié d'un avancement durant l'année 2019, soit d'échelon, soit de grade, soit d'une promotion interne.

Les Éléments de rémunération :

Les agents titulaires	2016	2017	2018	2019
Traitement indiciaire	8 539 911	8 779 437	8 736 124	8 724 496
Régime indemnitaire (dont prime de fin d'année)	1 508 965	1 525 093	1 577 769	1 696 074
NBI	68 048	68 769	70 524	68 208
Heures supplémentaires	86 296	117 575	79 533	94 125
Total	10 203 220	10 490 874	10 463 950	10 583 601

Les agents non titulaires	2016	2017	2018	2019
Traitement brut	1 134 286	1 240 302	1 281 676	1 391 447
Régime indemnitaire (dont prime de fin d'année)	104 755	99 889	93 668	96 295
Heures supplémentaires	2 542	2 121	413	698
Total	1 241 593	1 342 312	1 375 757	1 448 440

Entre 2018 et 2019, malgré l'ensemble des mesures qui se sont imposées à la collectivité et que nous avons vu plus haut, la masse salariale a pu être maîtrisée grâce à la prise en compte de

l'absentéisme dans l'attribution du régime indemnitaire (-16 000€) et de la prime de fin d'année (-25 000€).

En 2020, la masse salariale sera de nouveau impactée par le Parcours Professionnel Carrière Rémunération (+60 000€).

Le temps de travail et l'absentéisme :

En matière d'absentéisme, en 2019 on note une diminution de 5% du nombre de jours d'absences par rapport à 2018.

Il est à noter que le nombre de petits arrêts, inférieurs à 5 jours, continue de diminuer en raison essentiellement du rétablissement de la journée de carence. Toutefois nous comptons de plus en plus d'agents en Congés de Longue Maladie.

b) Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 impose aux collectivités, à l'occasion de la présentation de ce rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

La loi de programmation fixe un objectif national de limitation de la dépense publique à +1,2% par an depuis 2017, inflation comprise, afin d'économiser 13 milliards d'euros à l'horizon 2022.

Pour tenir ces objectifs, à périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune des Pennes-Mirabeau devront suivre, sans dépasser, cette évolution :

	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	26 832 324,00 €	27 154 312 €	27 476 299,78 €	27 798 287,66 €
Evolution depuis 2017		1,2%	2,4%	3,6%

Evolution constatée des dépenses réelles de fonctionnement :

	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement	26 832 324,00 €	25 203 391,00 €	24 733 450 €
Evolution depuis 2017		-6,1%	-7,3%

Les efforts réalisés sur les dépenses de 2018 et 2019 avec une diminution de 6.1% et 7.3% permettent d'inscrire la commune dans les objectifs pour 2018 et 2019.

Cependant plusieurs inconnues rendent difficiles ces projections : l'inflation, et sa répercussion sur la revalorisation des tarifs des achats pour faire fonctionner les services publics, les augmentations des tarifs de l'énergie, les besoins de la population impactant la variation de fréquentation des structures municipales (cantine, centre aéré, garderies, crèches...), la politique gouvernementale sur les charges de personnel.

Certaines collectivités, en fonction de leur taille, ont signé un contrat avec l'Etat pour respecter ces objectifs.

C. Les projets d'investissement 2020

a) *Poursuite du réaménagement durable du quartier de la Gavotte*

En 2018 la mise en œuvre de ce projet a démarré par les opérations de désamiantage et de démolition du bâtiment V Hugo et de la crèche et l'enfouissement des réseaux. Notons que des difficultés ont été rencontrées imputables à Enedis qui n'avait pas indiqué à la commune le bon positionnement des câbles haute tension entre postes-sources, ce qui a nécessité des travaux de génie civil et de dévoiement des dits réseaux.

Enfin, il a été nécessaire de reprendre une partie des études de conception après la parution d'une étude hydraulique complémentaire concernant le secteur sud de la commune, courant de l'été 2018.

En 2019, les travaux ont démarré avec les travaux de terrassement, gros œuvre des bâtiments groupe scolaire et Idéethèque. Les travaux de structure en ossature bois de la maternelle et du restaurant intergénérationnel ont démarré depuis septembre 2019 et le rez de chaussée s'achèvera début 2020. Il est à noter que les travaux d'élévation (groupe scolaire et idéethèque) ont subi de lourdes intempéries depuis octobre 2019.

Les travaux de ce projet majeur pour la commune sont prévus pour une durée prévisionnelle de 19 mois.

Au début de l'été, l'ensemble des classes de l'élémentaire seront assemblées au niveau 1 et 2 du groupe scolaire et les premiers bois de la super structure de l'Idéethèque arriveront.

Cette opération est cofinancée par le Conseil départemental, la Métropole Aix Marseille et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Rappelons que le groupe scolaire permettra de réunir l'école maternelle et l'école élémentaire qui font, à ce jour, l'objet d'une implantation distincte. Et afin de répondre aux besoins d'une population en augmentation, il sera équipé de deux classes de maternelle et de trois classes élémentaires supplémentaires par rapport à la capacité d'accueil actuelle.

Ce projet structurant et innovant est labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen « Niveau Or » qui est la distinction la plus haute grâce à sa conception thermique, son intégration environnementale et la dimension sociale de ces équipements publics.

Le projet prévoit une chaufferie bois qui alimentera le groupe scolaire et l'Idéethèque.

Pour échelonner le financement de ce projet sur plusieurs exercices budgétaires, la commune utilise la technique de pilotage budgétaire des projets pluriannuels (AP/CP).

b) *Réhabilitation du Moulin*

Les travaux de réhabilitation du Moulin situé rue de la Lanterne, en prévision d'une remise en service de la production de farines céréalières et de l'installation d'un meunier, se poursuivront en 2020. Les travaux ont pour objet : la restauration du bâti (tour à maçonnerie de pierre), le remplacement complet des ailes, de la charpente, de la toiture et du bardage. Le nouveau système éolien comportera les ailes étoilées, une calotte orientable dans le sens du vent.

Rappelons que ce projet a recueilli l'intérêt du Conseil Départemental qui a voté en décembre 2019 une subvention de 70% pour ces travaux.

c) *Rénovation de l'Église St Blaise*

L'église ayant été fermée pour des raisons de sécurité liées à des problèmes de structures, suite à une première étude structurelle réalisée précédemment, il a été montré qu'une partie des défauts constatés sont liés à la nature du sous sol. La commune a donc commandé une mise à jour du diagnostic existant en complétant notamment cet aspect ainsi qu'une étude approfondie sur les tirants existants. Les résultats seront connus à la fin de l'été et permettront d'entamer le processus de rénovation structurelle et sanitaire ainsi que la remise en valeur du site.

d) *Rénovation du Château du Vento*

La façade et la toiture du château présentent de nombreuses traces du temps qui se sont accentuées à cause de la végétation qui pousse notamment sur sa face Nord difficilement accessible. Une opération de nettoyage et de rénovation de ces éléments va être réalisée pour redonner permettre à cet édifice de retrouver son esthétique d'origine.

e) *Espace Frédéric Mistral*

Le chalet F Mistral ainsi que le logement de fonction à proximité sont des constructions légères qui ont plus de 50 ans aujourd'hui. Ces structures sont donc plus sensibles aux événements climatiques. Ainsi, le feu de 2016 tout d'abord, puis la violence des vents qui s'est accentuée avec la disparition du couvert forestier et enfin l'événement pluvieux de novembre 2019 ont entraîné de nombreux dégâts sur et dans ces bâtiments. Des travaux importants de remise en état ont commencé sur ces édifices, ils doivent prendre fin en septembre 2020.

f) *Budget participatif*

En avril 2018, un budget participatif a été lancé auprès des Pennois, une démarche originale permettant aux citoyens de proposer des projets d'investissement. La municipalité a reçu 11 propositions, cinq d'entre elles n'étaient pas recevables car elles ne respectaient pas les critères du règlement du budget participatif. Six projets ont pu être soumis à l'appréciation des Pennois qui ont voté pour leur projet préféré. Les quatre projets en tête seront réalisés et une partie des crédits correspondant seront prévus au BP 2020. Il s'agit de l'aménagement d'un jardin collectif à La Gavotte, la création de toilettes publiques aux Cadeneaux, l'installation de nichoirs à mésanges et chauve-souris et la mise en place de garages à vélo. La crise sanitaire qui a touché le pays ces derniers mois, n'a pas permis pas d'organiser les réunions de travail avec les administrés dont les projets ont été retenus. Cependant, au regard de l'évolution favorable de la situation, le calendrier de réalisation des opérations reste envisageable.

g) *Pôle sécurité*

Le poste de police actuel étant vétuste et son dimensionnement ne correspondant plus avec l'effectif actuel de la PM il est prévu de réaménager les locaux de l'ancienne caserne des pompiers pour améliorer les conditions de travail du personnel, l'accueil du public et créer une armurerie dimensionnée. Enfin le déplacement du poste de Police à proximité du CSU permettra de créer un vrai pôle sécurité optimisant les actions communes entre les deux entités. Le marché de maîtrise d'œuvre ayant été attribué en 2019, la phase d'élaboration du programme et des études de conception étant sur le point de s'achever, les marchés de travaux seront lancés dans le courant du troisième trimestre 2020.

h) Travaux groupes scolaires

Pour le groupe scolaire des Cadeneaux, il est prévu la rénovation des sanitaires des enfants, la réfection des menuiseries extérieures et des peintures des deux bâtiments de l'école ainsi que la reprise des éclairages et des faux plafonds du réfectoire..

Des travaux de reprise d'évacuation des eaux au sol, de reprise du carrelage et la mise en peinture de la cuisine seront effectués dans la cantine des Bouroumettes. Aussi au groupe scolaire de la Renardière les menuiseries du réfectoire seront remplacées et celui-ci sera agrandi.

i) Rénovation des toitures et menuiseries

En compléments des travaux « visibles » sur le patrimoine bâti, la commune continue sa politique de gestion optimisée du patrimoine en reprenant ponctuellement où de façon parfois plus conséquente les toitures et les menuiseries des bâtiments. Pour les menuiseries, une opération importante va être menée sur la cantine de la Renardière comme déjà évoqué. Pour les toitures, c'est une partie importante de l'espace culture de la Capelane qui fait l'objet d'un diagnostic précis préalable à une opération de rénovation conséquente.

j) Rénovation des chaufferies

Des travaux importants vont être lancés cet été et jusqu'à fin octobre pour remplacer les chaufferies de l'école Castel Hélène, de celle des Amandiers ainsi que de l'église des Cadeneaux. Ces équipements vétustes vont être remplacés par des installations plus modernes, moins énergivores et mieux adaptées aux usages afin de garantir un meilleur confort pour les écoliers et les fidèles.

k) Petite enfance et jeunesse

Au centre de loisir Jean Giono, un complément aux installations de protection solaire installée l'année dernière en extérieur va être réalisé pour améliorer le confort des enfants accueillis lors de la période estivale.

l) En matière d'équipements sportifs

En 2020, la réfection de la Piste BMX sera entreprise ; cela consiste au remodelage des trajectoires, à la réfection du revêtement de la piste avec l'atténuation du dénivelé de la piste actuelle et la création d'une zone spectateurs.

Par ailleurs, il est prévu la réalisation de gradins en dur au Tennis Club Monaco ainsi que la démolition et la reconstruction d'une buvette au stade Vitria.

Après la construction de vestiaires et la réhabilitation de la façade en 2018 et 2019, le gymnase Jean Roure sera doté d'une nouvelle piste d'athlétisme et d'une aire de lancé.

m) Eclairage public

Les travaux d'entretien/rénovation et d'optimisation énergétique du parc d'éclairage public se poursuivent . Avec cette année des opérations de création ou de modernisation des

équipements d'éclairage sur le parc des Amandiers, le chemin du Val des Fleurs, le chemin du Pas de la Mue, la Burlière ou encore le stade Basile Boli.

En parallèle, une opération d'envergure de rénovation de l'ensemble de l'éclairage du quartier des Bouroumettes a commencé en début d'année pour se terminer à l'automne.

Il s'agit de rénover les installations complètes d'éclairage public, comprenant : les armoires de commande, les réseaux électriques aériens et souterrains, les supports et les luminaires.

n) Place des Tabors/chemin de Val Sec

Carrefour routier important sur la commune, en lien direct avec l'ensemble éducatif et culturel en construction sur la Gavotte, la place des Tabors et le chemin de Val Sec vont faire l'objet d'une requalification importante alliant une meilleure adaptation aux usages, une amélioration de la sécurité des utilisateurs piétons, cyclistes et motorisés et enfin une mise en valeur esthétique de ce cœur de ville et lieu de vie important de la commune.

o) Requalification / Sécurisation de la voirie communale

Dans le cadre de l'accord cadre à Bon de commande multi-attributaire souscrit par la commune, différentes opérations d'entretien et d'aménagement de la voirie seront conduites, dont notamment, la requalification du chemin de Velaux, la réalisation d'un jardin public au repos et la reprise du carrefour chemin du Pas de la Mue/chemin des Pinchinades.

Parallèlement, les opérations de maintenances courantes du patrimoine communal se poursuivent.

p) Création d'un cheminement piéton chemin de Velaux

Dans la continuité de la mise en sens unique de l'avenue Etienne Rabattu qui a permis la création d'un cheminement piétonnier permettant de rejoindre le cœur de la zone, un cheminement va être réalisé entre la Voilerie et l'avenue Rabattu pour sécuriser les piétons.

q) Réalisation d'un jardin public au Repos

Le secteur du Repos est un secteur relativement résidentiel installé entre la zone d'activité de l'Agavon et celle de l'Avenue Jean Monnet. Afin d'apporter un espace convivial et adapté à la demande, la commune va réaménager une parcelle de terrain communal pour lui donner un caractère provençal autour de jeux d'enfant et d'un point d'eau.

r) Réhabilitation après incendie du Parc Victor Mellan

Les voies d'accès et les aires de stationnement naturelles du Parc Victor Mellan seront réhabilitées. Les voiries et sentiers seront repris, du nouveau mobilier et des nouvelles signalisations pédagogiques seront installés et des travaux de reconquête végétale sont prévus.

s) *Sécurisation des fronts rocheux*

De part sa topographie très particulière, la commune des Pennes Mirabeau tire une singularité esthétique visible depuis l'autoroute, sa barre rocheuse sur laquelle repose le village. Ce paysage remarquable apporte cependant son lot de contraintes avec la nécessité régulière de suivre l'évolution des affleurements calcaires afin de garantir la sécurité de ceux qui cheminent où vivent au pied de ces éléments. Les derniers rapports géotechniques ont montré la nécessité de protéger quelques sites particuliers sous lesquels des voies et des habitations sont présents. Ces travaux commenceront en fin d'année pour se finir dans le premier semestre 2021.

t) *Gestion des eaux pluviales et lutte contre les inondations*

Les compétences gestion des eaux pluviales et lutte contre les inondations sont depuis le 01/01/2018 sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Cependant, la commune étant compétente dans la gestion du domaine routier communal, elle agit régulièrement en tant que Maître d'Ouvrage délégué pour les travaux d'amélioration du réseau pluvial lors de ses opérations d'aménagement de voie. Lors de ses opérations, la commune assure les avances de fonds avant de se faire rembourser des dépenses réellement effectuées par la Métropole. La commune souhaite s'inscrire dans un mécanisme similaire pour assurer la réalisation des travaux nécessaires pour contenir et limiter l'impact des phénomènes climatiques sur la commune.

Elle va donc demander à la Métropole de signer des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Métropole pour les opérations de travaux sur le réseau pluvial prioritaires listées ci-dessous :

- Amélioration du réseau pluvial de la Place des Tabors en vue de réduire les débordements sur le square Jean Moulin
- Réparations des dégâts sur le bassin de rétention des Cardelines et reprise du dispositif d'engouffrement des eaux
- Amélioration du réseau d'écoulement pluvial du lotissement des Cardelines
- Amélioration du réseau d'écoulement pluvial des Magnanarelles
- Amélioration du réseau d'écoulement pluvial du Croy

CONCLUSION

En dépit d'un contexte financier toujours contraint, la ville a choisi de stabiliser ses taux d'imposition et les tarifs municipaux et de poursuivre le développement de notre territoire et la qualité de vie des habitants en portant des projets ambitieux et responsables pour améliorer les équipements publics et le service à la population.